



## Complément à la DIRECTIVE DIR/CA/2020- Mandats communautaires

De la part de :	Pierre HUBLET Administrateur délégué
A l'attention :	Des membres de la Croix-Rouge – Communauté francophone et en particulier, du Département Secours

Réf. Complément à la DIR/CA/2020

Nombre de pages : 10

Date : 28 juin 2021

Concerne : Procédures d'élections des représentant-es secours et d'un-e représentant-e SISU pour le Département Secours Wallonie au Conseil communautaire

Madame, Monsieur,

Ce document complète la directive relative à l'élection des mandats communautaires publiée en juin 2020. Elle précise les modalités d'élection des représentant-es secours et SISU pour le Conseil communautaire.

Ce complément de directive a été établi conformément au règlement d'ordre intérieur (entré en vigueur le 1 juillet 2017).

Merci de transmettre ce document à vos collègues en temps utile et de veiller à son application.

Cordialement

DocuSigned by:  
  
607D27DA82AB413...

Pierre Hublet  
Administrateur délégué



# ORGANISATION DES ELECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE<sup>1</sup>

## SECOURS (Wallonie)

Ce document précise

- la composition du Conseil communautaire,
- les conditions à remplir pour introduire une candidature,
- les conditions pour participer au scrutin,
- les procédures à suivre et les dates-clés.

### **1. Composition du Conseil communautaire**

Le Conseil communautaire réunit :

- les membres du Conseil d'administration des Services humanitaires
- un-e représentant-e par entité juridiquement indépendante organisant des activités intrinsèquement liées à la mission de la Croix-Rouge de Belgique
- 8 membres francophones de Bruxelles-Capitale
- 10 représentant-es de l'activité ADA élus par l'ensemble des volontaires ADA
- **20 représentant-es de l'activité secours élus par l'ensemble des volontaires secours, dont un élu par les volontaires SISU**
- 40 représentant-es des activités réseau élus par leur assemblée provinciale respective

La description du mandat a été communiquée dans la directive DIR/CA/2020. Elle est reprise en fin de document (annexe 1).

## **2. Conditions à remplir pour introduire une candidature**

Le-La candidat.e doit :

- être majeur.e et âgé.e de moins de 70 ans au jour de l'élection (voir article 2.2 du ROI des Services humanitaires)
- être actif.e depuis 12 mois minimum au jour de l'élection au Département des secours (centres de secours, services du département dont SISU)
- ne pas avoir été sanctionné.e pour manquement simple ou grave au cours des 12 derniers mois,
- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales,
- à l'occasion d'un précédent mandat (dans une fonction similaire ou pas), avoir correctement assumé ses responsabilités, avoir eu une attitude positive et n'avoir en rien gêné le fonctionnement de l'institution.

Un.e candidat.e peut introduire une seule candidature. En d'autres termes, un.e volontaire actif.e t dans les Secours et simultanément, dans le Réseau (Wallonie) ou dans un centre ADA, doit choisir l'activité pour laquelle il-elle veut être représentant.e.

**La candidature doit être introduite avant le 30 septembre 2021 selon les modalités prévues.**

Moyennant le respect de ces conditions, la candidature est jugée recevable.

## **3. Qui sont les électeur-trices ?**

Les volontaires ayant une activité secours encodée sur leur fiche du fichier des volontaires (APS, TMS/ATNUP, AMU, TPMR, ...), peuvent participer à l'élection des 19 représentant-es secours.

Les volontaires qui ont une activité SISU encodée sur leur fiche du fichier des volontaires procèdent à l'élection de leur propre représentant.e.

Les **listes des électeur-trices** sont établies **un mois avant la date du scrutin** sur base des informations encodées au fichier des volontaires.

### **Remarques :**

- Les personnes qui sont à la fois volontaire et salarié.e à la Croix-Rouge ne peuvent pas participer aux scrutins.
- Les volontaires secours ayant participé à l'élection du comité restreint d'une MCR ou d'une SL ou des membres d'un bureau provincial, ne peuvent pas participer à l'élection des représentant-es secours ou du-de la représentant.e SISU.

## **4. Procédure et dates-clés**

### **Etape 1 - Appel à candidatures- avant le 30 septembre 2021**

Les candidatures sont introduites par mail à [RH.secours@croix-rouge.be](mailto:RH.secours@croix-rouge.be)

Dans son mail, le-la candidat.e déclare ses éventuels engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales.

S'il-elle n'en a pas, il-elle l'exprime clairement « Je déclare n'avoir aucun engagement auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales ».

Le-la candidat.e joint à son mail, sa fiche de candidature dûment complétée (voir en annexe 2).

La fiche sera publiée sur le site elections.croix-rouge.be.

Un accusé de réception est adressé au·à la candidat·e et l'informe que, dès le 11 octobre, la liste des candidat·es sera publiée sur le site elections.croix-rouge.be

### **Etape 2 – Arrêt de la liste, informations aux candidats et délai de recours – pour le 8 octobre 2021**

Le service RH-Secours analyse la recevabilité des candidatures et arrête la liste provisoire des candidat·es. Les volontaires ayant introduit une candidature jugée non recevable sont informé·es par mail par ce même service.

La liste provisoire (elle est provisoire jusqu'au terme du délai de recours) est envoyée à direction@croix-rouge.be, accompagnée des fiches de candidature pour publication sur le site elections.croix-rouge.be.

### **Etape 3 – Délai de recours – pour le 22 octobre 2021**

Le-La volontaire qui aurait transmis sa candidature mais qui constaterait ne pas être repris·e sur la liste peut introduire un recours auprès du Président communautaire avant le 22 octobre 2021.

La décision relative au recours sera notifiée au·à la candidat·e et au service RH-Secours pour le 29 octobre au plus tard par l'administrateur délégué.

### **Etape 4 – Organisation du scrutin et dépouillement pour le 26 novembre 2021 au plus tard**

Pour l'élection des 19 représentant·es des activités secours, le scrutin sera organisé soit par voie postale, soit par voie électronique. Le pôle Volontariat se charge d'assurer la mise en œuvre des procédures ci-dessous.

Il n'y a **pas de règle de quorum**.

#### **a. Modalités du vote par voie postale**

Un courrier est envoyé au domicile des volontaires 15 jours avant la date du dépouillement.

Ce courrier contient :

- La procédure à suivre et la date limite pour le renvoi du bulletin de vote,
- Une lettre d'introduction,
- Le bulletin de vote reprenant la liste des candidat·es) nom, prénom, fonction, centre de secours (voir annexe 3),
- Le renvoi vers le site elections.croix-rouge.be pour prendre connaissance des fiches de présentation des candidat·es,
- Une enveloppe vierge.
- Une enveloppe affranchie comportant une étiquette reprenant les noms et prénoms du·de la volontaire au verso.

Procédure à suivre détaillée dans le courrier

#### **Comment procéder ?**

1. *Sur chaque bulletin (voir annexe 3), entourer votre choix. « oui », « non », ou « abstention » pour chaque candidat·r. N'apportez aucune autre mention sur les bulletins : ils seraient alors considérés comme nuls. Attention : choisissez « abstention » si vous ne connaissez pas le-la candidat·e et « non » si vous n'apportez pas votre soutien à un·e candidat·e. En effet, le nombre de « non » entre en ligne de compte au moment du dépouillement.*
2. *Une fois vos choix exprimés, glissez le bulletin dans l'enveloppe vierge. Fermez-la soigneusement.*
3. *Glissez l'enveloppe vierge dans la seconde enveloppe, celle qui porte une étiquette au verso avec vos noms et prénom. Fermez l'enveloppe.*
4. *Envoyez cette enveloppe par la poste avant le (date)*

Un·e membre du Pôle volontariat organise et préside une séance de dépouillement. Il·Elle constitue un bureau réunissant minimum deux scrutateur·trices. Les scrutateur·trices peuvent être soit volontaire soit salarié·e.

Les scrutateur·trices comptent le nombre d'enveloppes reçues. Il·Elles identifient sur la liste des électeur·trices, les volontaires pour lequel·les une enveloppe leur est parvenue.

Il·Elles ouvrent les enveloppes et en extraient les enveloppes vierges.

Le dépouillement ne peut débuter qu'une fois que toutes les enveloppes vierges ont été dégagées de leur enveloppe.

Les bulletins blancs ou nuls sont écartés.

#### **b. Modalités du vote par voie électronique (via Balotilo)**

Avant d'organiser un vote électronique, les candidat·es doivent donner leur consentement à ce qu'il soit procédé de la sorte. Sans le consentement de l'ensemble des candidat·es, le vote électronique ne peut pas être organisé.

Un courriel est envoyé à la liste des électeur·trices via leurs adresses mails nominatives croix-rouge. Ce mail vise à obtenir le consentement des élect·trices concernant cette modalité de scrutin, à donner des informations sur le déroulement du scrutin, à obtenir la confirmation de l'adresse mail. Les volontaires qui ne consentiront pas au scrutin électronique, voteront par voie postale.

L'organisateur du scrutin est un membre du Pôle Volontariat. Deux scrutateur·trices sont désigné·es pour suivre le processus.

#### **c. Décompte des votes**

Pour chaque candidat·e, le décompte des « Oui » et des « Non » est réalisé.

Pour être élu·e, un·e candidat·e doit obtenir un nombre de « oui » égal ou supérieur au nombre de « non ». Les candidat·es ayant obtenu un nombre de « non » supérieur au nombre de « oui » ne sont pas élu·es.

Occuperont un siège ceux·celles placé·es en ordre utile sur base du nombre de « oui » obtenu.

En cas d'égalité de « oui » entre 2 ou plusieurs candidat·es, un deuxième tour est organisé pour les départager.

Pour le vote postal, un procès-verbal est établi sur base du modèle en annexe (voir annexe 4). Pour le vote électronique, il doit se baser sur l'annexe 5.

Le bureau de dépouillement signe le procès-verbal et l'envoie à l'administrateur délégué via l'adresse [direction@croix-rouge.be](mailto:direction@croix-rouge.be).

Les candidat-es sont averti-es personnellement des résultats des votes avant la publication des résultats. Les résultats finaux sont publiés sur le site [elections.croix-rouge.be](http://elections.croix-rouge.be).

Pour **l'élection du-de la représentant-e SISU**, il est procédé de manière identique.

## **Annexe 1 : Description de fonction**

### **Membre du Conseil communautaire**

#### **Responsabilités**

Tout-e membre du Conseil communautaire veille aux intérêts de l'ensemble de la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone.

Il-Elle participe au contrôle du bon fonctionnement de la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone ainsi qu'à son développement.

En tant que membre du conseil communautaire, il-elle aura à :

- approuver les grandes orientations et les priorités proposées par le conseil d'administration ainsi que les budgets y relatifs,
- approuver les plans d'action pour les années à venir en respectant les limites budgétaires qu'elle s'est fixée,
- proposer la constitution d'entités juridiquement indépendantes au conseil national,
- arrêter les rapports d'activités, les budgets, les bilans et les comptes de résultats pour soumission.

#### **Profil recherché**

- être volontaire au sein du département secours Wallonie depuis 12 mois à la date du scrutin
- connaissance suffisante de la Croix-Rouge de Belgique (statuts, missions, structure, activités), du Mouvement Croix-Rouge et de ses principes
- capacité à utiliser les outils informatiques ou engagement à les acquérir

#### **Qualités personnelles attendues**

- adhérer aux principes et valeurs humanitaires du Mouvement
- adhérer aux principes de bonne gouvernance
- vision stratégique et capacité de projection à long terme
- ouverture d'esprit
- attitude constructive
- capacité d'analyse

#### **Conditions d'accès**

- disponibilité suffisante en regard de la fonction
- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique décisionnel

**Annexe 2 : Fiche de candidature à compléter par le-la candidat-e****CANDIDATURE POUR SIEGER  
AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE**

- Réseau (Wallonie) Préciser  Brabant wallon  Namur  Luxembourg  Hainaut  Liège  
 Com Germanophone  Bruxelles-Capitale  ADA  Secours (Wallonie)

**Nom et prénom :**

Si vous le  
souhaitez,  
insérer une  
photo d'identité

**Ma fonction/mandat/activités actuels :****Mon parcours à la Croix-Rouge de Belgique :****Les éléments qui motivent ma candidature :****Autres commentaires éventuels :****Date et signature :**

**Annexe 3 – Modèle du bulletin de vote à joindre au courrier pour scrutin postal**

Candidats aux sièges de Représentant-es Secours Wallonie au sein du Conseil Communautaire

DUBONNET Bénédicte CS..... Responsable de centre	oui	non	abstention
DUMARTEAU Jeanne CS..... Référente Transport	oui	non	abstention
DUVAL Jean Pôle Administration..... Volontaire..	oui	non	abstention
LEPAGE Luc SISU.....	oui	non	abstention
DUBONNET Bénédicte CS..... Responsable de centre	oui	non	abstention
DUMARTEAU Jeanne CS..... Référente Transport	oui	non	abstention
DUVAL Jean Pôle Administration..... Volontaire..	oui	non	abstention
LEPAGE Luc SISU.....	oui	non	abstention

**Annexe 4 – Modèle du Procès-Verbal du scrutin pour pourvoir aux 19 sièges des représentants Secours Wallonie et au siège du-de la représentant-e SISU – Voie postale**

**PROCES-VERBAL DU DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN AYANT PROCÉDE A L'ELECTION DES REPRESENTANT-ES SECOURS WALLONIE POUR SIEGER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VOIE POSTALE**

**Date de la séance de dépouillement:**...../...../.....

**Présidée par (nom, prénom) :**.....

Les scrutateur-trices sont :  
(noms et prénoms)

.....  
.....

Les enveloppes vierges comportant le bulletin de vote sont extraites de leur enveloppe comportant les noms et prénoms des volontaires électeurs. Ceux-ci sont cochés sur la liste.

Il est procédé au dépouillement.

Nombre d'enveloppes :.....

Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....

Nom et Prénom des candidats	Nombre de « oui »	Nombre de « non »	A autant ou plus de « oui » que de « non »

Sont élu-es car classé-es en ordre utile :

.....  
.....

Signatures des scrutateur-trices :

.....

La séance est levée à .....

Signatures du-de la président -e de séance

.....

.....

Date :.....

**Annexe 5 – Modèle du Procès-Verbal du scrutin pour pourvoir aux 19 sièges des représentant-es Secours Wallonie et au siège du-de la représentant-e SISU – Voie électronique**

**PROCES-VERBAL DES RESULTATS DU SCRUTIN AYANT PROCEDE A L'ELECTION DES REPRESENTANT-ES SECOURS WALLONIE POUR SIEGER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VOIE ELECTRONIQUE**

**Date et heure de la publication du scrutin Balotilo** : ...../...../..... à .....heures

**Date et heure de la clôture du scrutin Balotilo** : ...../...../..... à .....heures

**Date de la séance de lecture des résultats** : ...../...../.....

Le-La président-e désigne les deux personnes comme scrutateur-trices (noms et prénoms)

.....

.....

**L'organisation du scrutin** sur Balotilo est assurée par .....

Nombre de destinataires du lien vers le bulletin de vote électronique	
Nombre de votes enregistrés sur Balotilo	

**Résultats des votes (joindre une copie de l'écran Résultats de Balotilo)**

Nom et Prénom des candidats	Nombre de « oui »	Nombre de « non »	A autant ou a plus de « oui » que de « non »

Sont élu-es car classé-es en ordre utile :

.....

.....

Signatures des scrutateur-trices :

.....

La séance est levée à .....

Signatures du-de la président -e de séance

.....

.....

Date : .....